



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 15427

Texte de la question

M. Jean-François Chossy alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le dispositif d'accueil et de prise en charge des enfants admis à l'hôpital suite à un accident. S'agissant d'enfants qui ne sont pas en âge d'exprimer leur douleur alors qu'ils ont subi un choc violent, voire traumatique, il serait donc nécessaire qu'ils soient pris en charge dans les meilleurs délais par un service pédiatrique. Au sein de ce service, l'enfant devrait faire l'objet d'un diagnostic complet afin de déceler d'éventuels traumatismes, ces investigations devant être conformes aux derniers protocoles appliqués en cas d'urgence. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'elle entend prendre pour répondre à ces situations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15427

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 700

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)